



VILLE DE PLEUVEN
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 029-212901615-20260511-DCM2026_4_4-DE

L'an deux mille vingt-six, le onze mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, BONHEUR Priscile, CARIOU Philippe, FRANCHETEAU Laurent, GUILLOU Patrick, GUIRINEC Alexandre, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, KERRIOU Sylvie, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LOUEDEC Jessica, MALEJACQ Lucile, MARTIN Corinne, POTTIER Alexandre, SINIC Aurélie, YVEN Axel

POUVOIRS : ont donné pouvoir LE ROUX Thibaut à Alexandre GUIRINEC, CASELLINO Mona à LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia à MALEJACQ Lucile, SIMON Mikaël à FRANCHETEAU Laurent

EXCUSES : Mme GOURVES Muriel, Mr BONIZEC Bruno

Secrétaire de séance : Mr Patrick GUILLOU

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23
PRESENTS A LA SEANCE : 17
DATE DE LA CONVOCATION : 05 MAI 2026
DATE D'AFFICHAGE : 05 MAI 2026

DCM N°2026-4-4

Objet : Aménagement de l'entrée du bourg : plan de financement prévisionnel et autorisation de solliciter les subventions

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

L'entrée de bourg actuelle est un point de transition critique entre circulation rapide et zone urbanisée. La configuration existante génère des vitesses inadaptées, un manque de lisibilité et des risques pour les usagers vulnérables (piétons et cyclistes).

Ce projet constitue une opération structurante pour la commune en matière de sécurité routière. En agissant sur les comportements (réduction de vitesse) et sur les aménagements (sécurisation des déplacements), il contribue à créer un espace public plus sûr, plus lisible et plus adapté aux enjeux actuels de mobilité.

Considérant que le projet pourrait être subventionné au titre du Fonds Départemental de Sécurité Routière (FDSR), le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Travaux	16 038.50 € HT	
Signalisation	4 701.98 € HT	

	20 740.48 € HT	
o DFSR (80%)		16 592.00 €
o Autofinancement (20%)		4 148.48 €

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026


Publié le

ID : 029-212901615-20260511-DCM2026_4_4-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE DES PRESENTS PLUS LES POUVOIRS

- **Approuve le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus,**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du Fonds Départemental de Sécurité Routière,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la question, après avis des commissions concernées.**

Le secrétaire de séance
Patrick GUILLOU



Délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,
Le Maire, David DEL NERO

